

Parole en Actes

Les Douze

« Il faut que parmi les hommes qui nous ont accompagnés pendant tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu avec nous, en commençant au baptême de Jean jusqu'au jour où il nous fut enlevé, il y en ait un qui devienne, avec nous, témoin de la Résurrection... Alors, les Apôtres firent cette prière : «Toi, Seigneur, qui connais tous les cœurs, désigne celui... que tu as choisi».... Le sort tomba sur Matthias, qui fut adjoint aux Onze Apôtres. » (Actes I, 21s.)

Texte étonnant que nous trouvons soigneusement placé dès l'ouverture du livre des Actes des Apôtres !

Accompagné des Douze tout au long de sa pérégrination terrestre, Jésus le fut aussi par de nombreux disciples qui, jour après jour cheminèrent avec Lui sur les routes de Galilée et parmi eux se trouvait Matthias. Enfoui en cette pâte humaine, le disciple, secrètement déjà, manifestait par sa présence silencieuse et fidèle, le grand désir de Dieu de nouer une Alliance nouvelle et éternelle avec tous les hommes, aimés et choisis par Lui. Pourtant, nommément, Jésus n'en appela que Douze. Mais voilà ! De douze, ils vont devenir onze puisque Judas a trahi son Maître mais également la communion fraternelle.



Chapiteau de la cathédrale Saint Maurice de Vienne,

© Claude Mouchot,
Association Cathédrale vivante



Spectacle des "Actes des Apôtres"
par la troupe de la Passion de Tullins

■ L'Apôtre «douzième»

Onze ! Pourquoi ne s'en est-on pas tenu là ? Pourquoi cette insistance à vouloir à tout prix, maintenir ce nombre de douze ? Etait-ce vraiment si important ? Comprenons l'enjeu de cette décision, car très profondément, en cette affaire, il en va, symboliquement, de l'universalité de l'Eglise. En effet, l'Eglise s'enracine en la terre de la Promesse, terre où Dieu a conclu son Alliance avec le peuple qu'Il s'est choisi, Israël, peuple constitué de «douze tribus».

Dès son premier livre, celui de la *Genèse*, la Bible prend grand soin de présenter, et cela, à plusieurs reprises, ces douze tribus : *Genèse*, 35, 22s. - 42, 2s. - 49, 28s. En même temps, cette même Ecriture Sainte, en son dernier livre, celui de l'*Apocalypse*, rappelant le nom de ces douze tribus des fils d'Israël (Ap. 21, 12), dit aussi que les fondements de la Jérusalem nouvelle, cette Ville Sainte qu'est l'Eglise, repose «sur douze assises sur lesquelles sont inscrits douze noms, ceux des douze Apôtres de l'Agneau». (Ap. 21, 14)

Dès lors, tout s'éclaire, et nous comprenons qu'en rester au nombre de onze, conduisait à rester en dehors du dessein de Dieu, en dehors de sa plénitude, car ce sont tous les hommes qui sont appelés, de par leur création même, à entrer en communion avec Celui qui leur a donné la vie, le mouvement, l'être.

■ Témoin de la Résurrection

Le choix de l'Apôtre «douzième» va alors se faire à partir d'un seul critère : «être témoin de la résurrection du Seigneur» en communion avec les Onze.

Toute la foi de l'Éclésià va donc reposer sur ces Douze qui vont devoir proclamer au monde entier, « ce qu'ils ont entendu, ce qu'ils ont vu de leurs yeux, ce qu'ils ont contemplé, ce que leurs mains ont touché du Verbe de Vie ». (I Jn. I, 1)

Désormais, l'Église une, apostolique, est fondée sur les Douze !

Apôtre, c'est-à-dire « envoyé », le chrétien l'est devenu par son baptême. A la suite des Douze, il doit lui aussi proclamer le message que lui-même a reçu. Ainsi, l'apôtre vrai est bien celui qui proclame la Parole reçue et non la sienne propre. Envoyé, gardien du don reçu pour le transmettre, le baptisé ne peut que s'enraciner toujours plus en cette Tradition de l'Église qui, depuis le « commencement », ne cesse de proclamer que « Jésus-Christ est Seigneur ». L'Apôtre, le disciple de Jésus, devient alors « témoin » de la Résurrection du Christ. Voilà pourquoi il doit s'enraciner toujours plus profondément en la terre ecclésiale de laquelle il reçoit la solidité de son témoignage qui pourra le conduire, aussi, jusqu'à l'extrême, comme les Douze !



On ne se donne pas à soi-même la « mission » d'apôtre, d'envoyé ; on la reçoit de l'Éclésià. Régénéré par Elle, enseigné par Elle, nourri, ô combien, par Elle, le baptisé peut alors, à la suite de ces Douze Apôtres de l'Agneau, proclamer au monde entier, l'unique message de salut, pour tous les hommes.



Le Ressuscité apparaît aux Douze



Les femmes devant le tombeau vide

© Photo La Passion de Tullins

Saint Irénée de Lyon, au II^e siècle, écrira aux chrétiens de l'Église qui est à Lyon ce message laissant transparaître un grand émerveillement :

« Le Seigneur de toutes choses a en effet donné à ses Apôtres le pouvoir d'annoncer l'Évangile, et c'est par eux, que nous avons connu la vérité, c'est-à-dire, l'enseignement du Fils de Dieu... Ce n'est pas par d'autres que nous avons connu « l'Économie » de notre salut, mais bien par eux par qui l'Évangile nous est parvenu. Cet Évangile, ils l'ont d'abord prêché, ensuite, par la volonté de Dieu, ils nous l'ont transmis dans les Écritures pour qu'il soit le fondement et la colonne de notre foi. ... Ils n'ont pas prêché avant d'avoir reçu la connaissance parfaite... En effet, après que notre Seigneur fut ressuscité d'entre les morts et que les Apôtres eurent été, par la venue de l'Esprit-Saint revêtus de la force d'en-haut, ils furent remplis de certitude au sujet de tout et ils possédèrent la connaissance parfaite ; c'est alors qu'ils s'en allèrent jusqu'aux extrémités de la terre... ils avaient, tous ensemble et chacun pour son compte, l'« Évangile de Dieu » ».

(Rm I, 15 - 15, 16). Saint Irénée de Lyon, Contre les Hérésies, III, 1,1.

Enseigné par l'Église, seule dépositaire du Message transmis par les Douze, c'est bien dans la force de l'Esprit très Saint que devient « envoyé », celui qui est entré au secret de la connaissance du Fils de Dieu, le Christ Jésus, le Ressuscité.

« Dès lors, cette foi, que nous avons reçue de l'Église, nous la gardons avec soin, car sans cesse, sous l'action de l'Esprit de Dieu, telle un dépôt de grand prix renfermé dans un vase excellent, elle rajeunit et fait rajeunir le vase même qui la contient. »

(Saint Irénée AH. III, 24,1)

✚ Sœur Marie-Ange Prudhomme